

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 101 (1975)  
**Heft:** 24

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sable même après relance de l'économie, tant que les effets positifs de ce que l'on appellerait volontiers le *programme des nouveaux grands travaux* n'auront pas pris la relève.

### Obéir aux lois économiques

Néanmoins prenons garde. La nécessité à moyen terme d'entreprendre de grands travaux destinés à parfaire l'équipement du pays, l'espoir à court terme de voir diverses mesures de soutien se concrétiser, ne doivent pas masquer une réalité, à savoir que le secteur de la construction, essentiellement orienté sur le marché intérieur, a connu une surexpansion au cours des dernières années. Un optimisme béat serait malséant. Si l'on s'en tient aux bureaux d'études, il est indéniable que la période d'euphorie a vu apparaître des entités insuffisamment compétentes et manquant de solidité financière. Le pays ne gagnera rien à faciliter leur survie. Les lois naturelles de l'économie veilleront d'ailleurs à rétablir une saine situation. Car, on l'a vu, si les chiffres font croire que la restructuration est chose faite, il est plus correct de les mettre en rapport de causalité avec la récession générale. La restructuration véritable reste à accomplir. Après quoi, la situation restera néanmoins critique pour les survivants du moment que s'intensifiera le combat pour se partager un produit national brut en stagnation ou, au mieux, en expansion modeste.

De 1950 à 1970, le PNB a augmenté en termes réels de 4,5 % par an en moyenne, 1,8 % étant dû à l'augmentation du nombre de personnes occupées et 2,7 % à l'accroissement de la productivité du travail.<sup>1</sup> A l'avenir, le premier terme deviendra nul. Les possibilités d'expansion de l'économie nationale ne seront pas supérieures au taux de croissance de la productivité du travail, c'est-à-dire 2 %, sinon 2,5 % par année. Les bureaux d'études appartiennent malheureusement pour eux au tertiaire, où l'accroissement de productivité est difficile. De surcroît, ils œuvrent dans un secteur, la construction, où la demande restera inférieure à la moyenne nationale. Deux effets négatifs vont donc se cumuler au moment où un marché de la main-d'œuvre

<sup>1</sup> Ces chiffres sont empruntés à une récente publication du professeur F. Kneschaurek « Perspectives d'évolution de l'économie suisse et problèmes posés par son développement ».

limité, voire en diminution, les contraindra à maintenir des salaires suffisamment attractifs par rapport aux autres secteurs économiques en expansion. Le paradoxe voudra qu'inévitablement on assiste à une hausse des honoraires. Elle était déjà en cours : bien des milieux se trompent en croyant que les architectes et les ingénieurs se sont outrageusement enrichis par le biais de soumissions d'entreprises excessives. Les honoraires qui en découlaient servaient tout simplement à payer les rémunérations qu'imposait l'absence de potentiel de main-d'œuvre à l'époque. Dès que sera effectuée la restructuration, dès que reprendra une saine activité économique, le phénomène réapparaîtra. Et ceux qui, propriétaires de bureaux de tout genre, pensent traverser la tempête et ensuite se maintenir à flot en pratiquant des prix artificiellement bas, se préparent de lourdes désillusions.

### Annexe

A titre d'exemple, voici la décomposition du PNB en 1973, en millions de francs :

— dépenses des consommateurs privés . . . . .	73 880
— dépenses courantes de l'Etat et des assurances sociales . . . . .	14 935
— formation intérieure brute de capital	
a) en constructions . . . . .	24 880
b) en matériel . . . . .	11 265
c) par accroissement des stocks . . . . .	1 400
— exportation de biens et services (y compris le revenu du travail et des capitaux en provenance de l'étranger) . . . . .	47 590
— à déduire : importation de biens et services (y compris le revenu du travail et des capitaux pour l'étranger) . . . . .	-44 580
— Total . . . . .	129 370

En fait, le volume de la construction est toujours un peu plus élevé que le chiffre apparaissant dans la composition du PNB, car ce dernier ne prend pas en compte les dépenses d'entretien et ne considère que les logements achevés et autorisés à l'habitat par décision de police. Le volume effectif fut en 1973 de 25 978 millions, soit 20,1 % du PNB. C'est à cette définition de pourcentage que l'on se réfère en parlant de redimensionnement du secteur de la construction.

Adresse de l'auteur :  
François Vermeille  
ingénieur EPFL  
3, Bd de Grancy  
1006 Lausanne

## Communications SVIA

### Assemblée générale extraordinaire du Groupe des ingénieurs

Lundi 24 novembre 1975, 17 h.

Le Comité invite les membres du Groupe des ingénieurs à participer à l'assemblée générale extraordinaire du groupe du *lundi 24 novembre 1975* à 17 heures à Lausanne, av. Jomini 8, en la Salle de conférences (rez gauche).

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 1973.
2. Examen des candidatures de MM.  
*Philippe Corboz, Daniel Crottaz, Lucjan Kudelski, Henri Ryhen*, ingénieurs.
3. Divers.

Cette assemblée étant immédiatement suivie d'une assemblée générale extraordinaire de la SVIA, il est possible que les problèmes que certains de nos membres

auraient à soulever sous le point « Divers » doivent être reportés au même point de l'ordre du jour de l'assemblée de la SVIA du même jour à 18 heures.

### Assemblée générale extraordinaire de la SVIA

Le Comité invite les membres à participer à l'assemblée générale extraordinaire du *lundi 24 novembre 1975* à 18 heures, à Lausanne, av. Jomini 8, en la Salle de conférences (rez gauche).

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 1975.
2. Examen des candidatures de MM.  
*Raphaël Abbet*, architecte ; *Philippe Corboz, Daniel Crottaz, Dimitrie Doumet, Lucjan Kudelski*, ingénieurs civils ; *Henri Ryhen*, ingénieur électricien ; *Jaroslav Sotornik*, ingénieur civil.
3. Information et discussion sur les problèmes touchant à la situation économique.
4. Divers.